



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

IA dans les collectivités : ce qui change dès le 2 août 2026 pour les agents publics.

INFOGRAPHIE

CFDT - INTERCO Aveyron
23 Av. De la Gineste
12000 Rodez
05 65 78 93 90
06 80 93 93 29
interco12@interco.cfdt.fr





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE **CE QUI CHANGE** POUR LES AGENTS PUBLICS



À PARTIR DU 2 AOÛT 2026

5 CHOSES QUI CHANGENT

1



VOUS DEVEZ ÊTRE INFORMÉ

Si vous échangez avec un chatbot ou un assistant virtuel, il devra clairement indiquer qu'il s'agit d'une intelligence artificielle.

2



LES CONTENUS GÉNÉRÉS PAR L'IA DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS

Images, vidéos, sons, documents...
Lorsque ces contenus sont créés ou modifiés par une IA et diffusés par votre administration, cela devra être signalé.

3



LES CONTRÔLES COMMENCENT

À partir du 2 août 2026, les autorités peuvent contrôler les outils d'IA et sanctionner les manquements aux règles déjà en vigueur.

4



PLUS DE TRANSPARENCE, PLUS DE GARANTIES

Les IA utilisées dans le service public devront respecter des règles strictes : données de qualité, explications claires, contrôle humain, respect des droits fondamentaux et de la vie privée.

5



CE N'EST PAS LA FIN DU CALENDRIER

Les règles les plus strictes pour les outils d'IA à haut risque (recrutement, évaluation, gestion RH...) entreront en vigueur en décembre 2027. Les employeurs ont donc du temps pour s'adapter, mais doivent déjà respecter les obligations applicables dès le 2 août 2026.



DES QUESTIONS ?

Une question sur l'utilisation de l'IA dans votre collectivité ?
Contactez vos représentants CFDT.



LA CFDT VOUS ACCOMPAGNE

Vos droits, nos actions :
la CFDT Interco 12 à vos côtés.



L'intelligence artificielle peut être un outil utile, mais elle ne doit jamais remplacer l'humain, ni porter atteinte aux droits des agents.